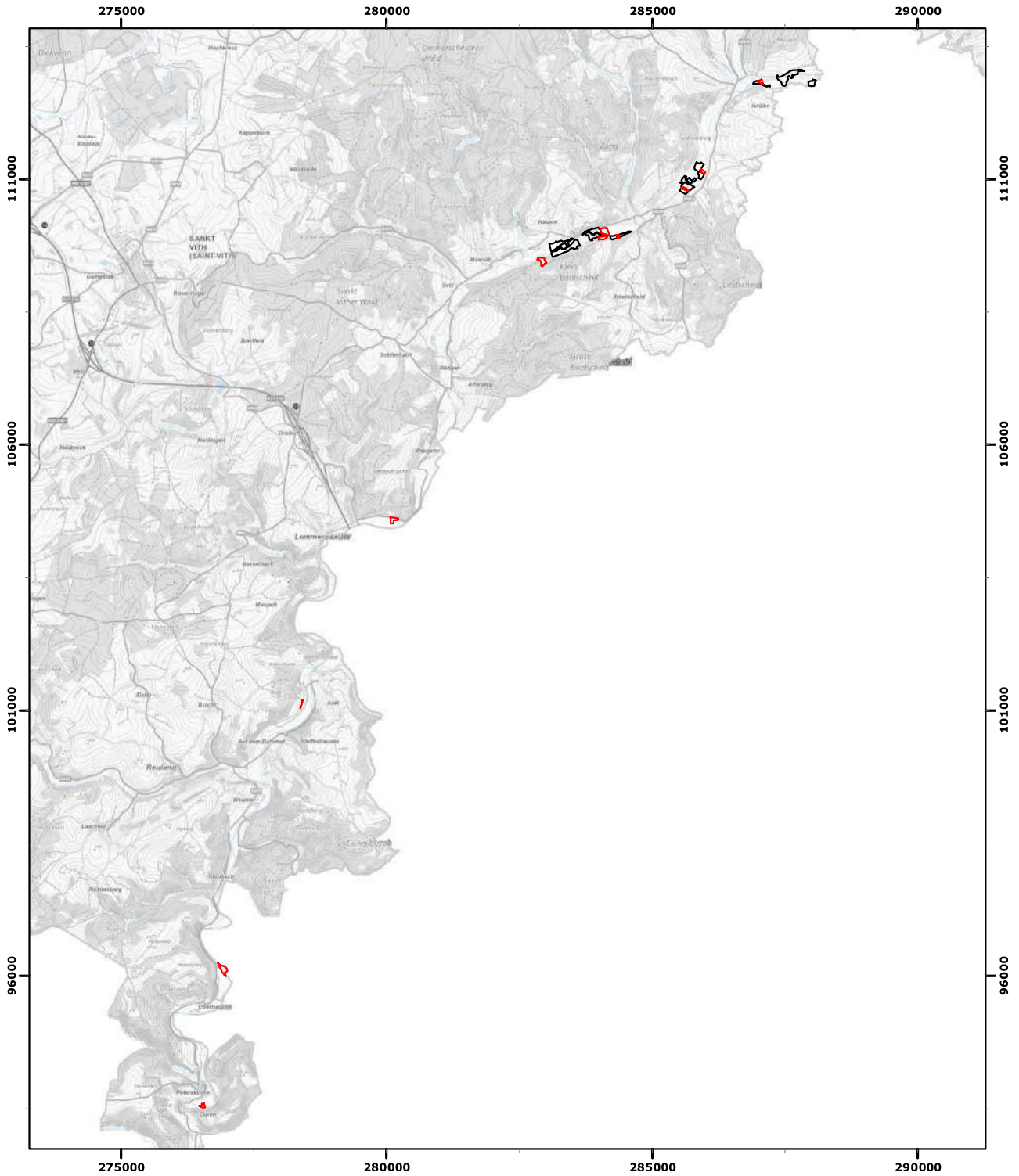


Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le périmètre et les conditions de gestion de la

Réserve Naturelle Domaniale de ' Ourtal ' à Büllingen (Bullange), Reuland (Burg-Reuland) et Lommersweiler et Schoenberg (Saint-Vith)



Pour le Gouvernement :
Le Ministre-Président,
Élio Di Rupo

La Ministre de l'Environnement,
Céline Tellier

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du
modifiant le périmètre et les conditions de gestion de la Réserve Naturelle
Domaniale de ' Ourtal ' à Büllingen (Bullange), Reuland (Burg-Reuland)
et Lommersweiler et Schoenberg (Saint-Vith)

Namur, le
18/10/2023

Echelle : 1:100 000

Carte(s) IGN : 56/3-4-7-8 NS - 61/3 N

(c) Institut Géographique National - IGN

 RND

 Extension(s)



Coordonnées Lambert belge 1972